



# VACANCES DE FEVRIER

Partenariat Cercottes – Chevilly : Les enfants Cercottois sont accueillis à l'ALSH de Chevilly

**Date limite d'inscription le 21 Janvier 2022**

Nom du responsable légal :  M.  Mme  Melle .....

→ Indiquez le ou les enfant(s) à inscrire :

NOM :		PRÉNOM :		NÉ(E) LE	__ / __ / __ __
NOM :		PRÉNOM :		NÉ(E) LE	__ / __ / __ __
NOM :		PRÉNOM :		NÉ(E) LE	__ / __ / __ __



Adresse complète: .....



Téléphone : \_\_\_\_\_ Mail : .....



N° allocataire CAF :          
(7 chiffres + 1 lettre)

**QF** : .....

(le QF de référence pour l'année 2022 est celui de janvier 2022)

Avez-vous rempli pour l'année scolaire 2021 / 2022 une fiche de renseignements sanitaires ? oui  non

(Si non, merci d'en remplir une par enfant. Imprimé disponible en Mairie et au bureau de Cigales et Grillons....)

Un minimum de 10 enfants est nécessaire pour l'ouverture du centre.

Semaine du 7 au 11 février 2022					
(Cochez les cases correspondantes aux jours d'accueils choisis et indiquez les horaires)					
	7	8	9	10	11
Heure d'arrivée	...h...	...h...	...h...	...h...	...h...
Journée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Heure de départ	...h...	...h...	...h...	...h...	...h...

Semaine du 14 au 18 février 2022					
(Cochez les cases correspondantes aux jours d'accueils choisis et indiquez les horaires)					
	14	15	16	17	18
Heure d'arrivée	...h...	...h...	...h...	...h...	...h...
Journée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Heure de départ	...h...	...h...	...h...	...h...	...h...

### LE PAIEMENT EST OBLIGATOIRE A L'INSCRIPTION

Tarif	Nbre de jours	Nbre d'enfant	Montant du paiement à joindre



Par carte bancaire

Suite aux nouvelles réglementations en vigueur si vous souhaitez faire un paiement par carte bancaire merci de nous contacter au 02.38.42.15.15



Par chèques

A l'ordre de Cigales et Grillons (précisez au dos de votre chèque le nom et prénom de l'enfant)



Par chèques vacances ANCV

Par tickets CESU



A ..... Le ..... Signature :

\* Cette action est soutenue financièrement par la Caisse d'Allocation Familiale du Loiret

### ► Qui peut en bénéficier :

Les enfants âgés de 3 à 12 ans demeurant sur la commune de Cercottes.  
 Pour les enfants de moins de 3 ans qui sont déjà scolarisés, leur inscription en ALSH est possible sur présentation d'un certificat de scolarité.  
 Pour les personnes ne résidant pas sur la commune, merci de vous adresser directement à l'association Cigales et Grillons.

### ► Lieux :

 <b>Horaire des garderies</b>  A l'accueil de loisirs * le matin : de 7h30 à 9h00 * le soir : de 17h00 à 18h30	 <b>Accueil de Loisirs</b> 8 rue du Stade 45520 CHEVILLY Tél : 02.38.80.11.14	  N'hésitez pas à nous contacter pour toute question  <b>Le 21 janvier :</b> <u>Date limite d'inscription</u>
---	---	--

### ► Jours et Horaires d'accueil :

L'accueil de Loisirs est ouvert chaque jour des vacances scolaires (sauf jour férié).  
 De 09h00 à 17h00 avec une possibilité d'accueil et de départ échelonné de 07h30 à 09h00 et de 17h00 à 18h30.

### ► Restauration :

Le déjeuner est inclus et un goûter sera distribué aux enfants en fin d'après-midi.

### ► Conditions d'inscription et modalité de règlement :

- \* Les inscriptions peuvent se faire aux bureaux de Cigales et Grillons (sur place ou par courrier) ou au centre de loisirs de Chevilly.
- \* La **date limite d'inscription est fixée au 21 janvier 2022**. Toute inscription arrivant après cette date sera acceptée sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement. Une fois effectuées les inscriptions ne pourront plus être modifiées.
- \* Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par Cigales et Grillons avec les dossiers d'inscription, elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'année scolaire.
- \* Les inscriptions se font à la journée (sauf jour férié). Elles doivent être communiquées avant la date limite d'inscription.

### ► Les tarifs : (le coût est déterminé selon votre QF)

TARIF 2022	Tarif journée Commune (habitants de Cercottes)
Tranche 1 : de 0 à 260	3,50 €
Tranche 2 : de 261 à 360	5,00 €
Tranche 3 : 361 à 460	6,50 €
Tranche 4 : 461 à 560	8,00 €
Tranche 5 : 561 à 660	9,30 €
Tranche 6 : 661 à 850	10,50 €
Tranche 7 : 851 à 1100	11,90 €
Tranche 8 : 1101 à 1350	15,10 €
Tranche 9 : 1351 à 1500	17,10 €
Tranche 10 : 1501 à 1650	18,10 €
Tranche 11 : 1651 à 1800	19,10 €
Tranche 12 : 1801 et +	20,10 €
Tarif hors commune	27,90 €



➡ Prise en charge financière par la mairie de Cercottes à hauteur de **5 jours par enfant**. Au-delà, le tarif hors commune sera appliqué.  
 En cas de non présentation du justificatif QF 2022 le tarif appliqué sera le **tarif maximum**. (QF de référence est celui de Janvier 2022)

### ► Paiement :

Les paiements sont à JOINDRE au moment de l'inscription et à remettre, aux bureaux de l'association Cigales et Grillons.  
 Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

### ► Mode de règlement possible et facilité de paiement :

- ☞ Par chèques  
 (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant)
- ☞ Par carte bancaire (nous contacter)
- ☞ Par chèques vacances ANCV ou tickets CESU

### ► Annulation :

- \* Pour raisons médicales : les journées d'absence donneront droit à un avoir selon les conditions cumulatives suivantes :  
 Absence sur la journée complète +  
 présentation d'un certificat médical sous 8 jours indiquant l'incapacité de l'enfant à fréquenter l'accueil de loisirs
- \* Pour autres raisons : la somme versée sera conservée.
- \* En cas d'annulation due à des événements à caractère exceptionnels (grève, attentats, conditions climatiques, interdiction d'ouverture), l'association Cigales et Grillons se réserve le droit de retenir une somme forfaitaire par enfant.